

Zeitschrift: Journal forestier suisse : organe de la Société Forestière Suisse
Herausgeber: Société Forestière Suisse
Band: 51 (1900)
Heft: 7

Artikel: Des coupes rases dans les hautes régions
Autor: Barras, P.
DOI: <https://doi.org/10.5169/seals-785755>

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. [Mehr erfahren](#)

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. [En savoir plus](#)

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. [Find out more](#)

Download PDF: 11.01.2026

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>

JOURNAL FORESTIER SUISSE

ORGANE DE LA SOCIÉTÉ DES FORESTIERS SUISSES

51^{me} ANNÉE

JUILLET 1900

N^o 7

Des coupes rases dans les hautes régions.

Par *P. Barras*, Inspecteur des forêts, à Bulle.

C'est le troisième numéro successif où ce titre paraît en première page de notre journal, et, cependant cette question si discutée et si importante ne sera jamais suffisamment élucidée.

Le système d'exploitation doit, pour chaque cas, faire l'objet d'une étude spéciale en tenant compte de tous les facteurs qui entrent en jeu ; ces facteurs sont généralement très divers et d'importance fort inégale : de là les difficultés que rencontre le forestier dans la pratique. C'est précisément de la saine appréciation de ces différents facteurs que dépend l'adoption d'un système rationnel d'exploitation.

En admettant la coupe successive avec rajeunissement naturel comme règle et la coupe rase comme exception et pis aller, nous ne craignons pas d'affirmer que par la force même des choses, l'exception peut devenir d'un emploi presque aussi fréquent que la règle (au moins dans certaines régions). La sylviculture est un art plutôt qu'une science et le forestier qui veut procéder uniquement d'après la règle sans tenir compte des résultats fournis par l'observation et l'expérience risque fort de faire fausse route.

Déclarons tout d'abord que nous sommes partisan convaincu des coupes successives : nous les établirons partout où les circonstances le permettront. Nous éviterons les coupes rases autant que faire se peut et n'en ferons usage que comme „*un pis aller, après insuccès avéré de tous autres moyens*“ comme le dit très-bien M. Fankhauser.

Voilà la théorie : c'est l'idéal. — Si maintenant nous passons à la pratique, les difficultés sont bien plus grandes qu'on le croit généralement, et le forestier se trouvera souvent dans un cruel embarras lorsqu'il sera en face d'une coupe à marteler.

M. Puenzieux a énuméré toute une série de cas où l'administration vaudoise a dû avoir recours à la coupe rase par bandes étroites. Les coupes citées dans le journal se rapportent surtout à de vieilles futaines jardinées et clairierées où le rajeunissement s'est fait attendre en vain, depuis longtemps et où les arbres atteints de blessures causées par le dévalage d'autrefois dépérissaient à vue d'œil. Que faire dans ce cas? Continuer des coupes jardinatoires? Eclaircir de plus en plus la forêt sans obtenir aucun recrû? Mais c'était compromettre l'avenir de la forêt et l'exposer à un moment donné à se trouver dans un état tellement clairieré qu'un ouragan aurait infailliblement abattu plus tard le reste des bois sur pied. A quel moyen aurait-on dû avoir recours ensuite pour le reboisement? Il n'en serait resté qu'un seul: le reboisement artificiel. Mais alors au lieu de procéder par bandes étroites, on aurait été obligé de planter en une seule fois toute l'étendue de la superficie dévastée, de sorte que nous aurions obtenu un de ces peuplements absolument homogènes et de même âge auquel on reproche précisément, et non sans raison, le manque de force et de vigueur pour résister aux intempéries.

Ces cas, cités par M. Puenzieux, se présentent trop fréquemment et, entre deux maux, il faut, dit-on, choisir le moindre. Or, ici, nous devons certainement préférer une coupe rase par bandes étroites, réparties sur une série d'années, avec reboisement artificiel immédiat, à des coupes successives où l'on attend un rajeunissement naturel qui n'arrive jamais et où, en fin de compte, les bois deviennent si clairsemés que le vent et l'ouragan se chargent d'exécuter sur toute la surface la coupe rase que le forestier, par scrupule, hésitait à marteler par bandes étroites.

* * *

Pour citer d'autres exemples ayant quelque analogie avec les précédents, et c'est là où j'en veux venir, je dirai un mot des forêts communales de Bulle, Vuadens et Vaulruz connues, du reste, d'un certain nombre de nos collègues.

Nous y trouvons de vieux massifs clairierés, boisés d'épicéas et de sapins ayant grandi sur un sol en majeure partie très humide, en pente régulière mais coupée ici et là par quelques petits tertres isolés et versants de ravin, où nous ne trouvons plus la caractéristique de la végétation marécageuse.

Pendant un temps immémorial, ces forêts ont été traitées par le jardinage : elles renferment de très vieux arbres de grandes dimensions : la densité du peuplement est faible : on y rencontre beaucoup de petites clairières où l'air et la lumière peuvent pénétrer, mais de recrû naturel point, à l'exception toutefois de ces mamelons et de ces ravins dont nous venons de parler plus haut, endroits où le reboisement naturel s'est opéré d'une manière satisfaisante.

La trop grande quantité d'eau contenue dans le sol est un obstacle au rajeunissement naturel : cela ne fait de doute pour personne. De toute manière on aimeraient pouvoir procéder à des coupes successives, mais, bon gré mal gré, on a dû commencer il y a environ trente ans des coupes rases par ruban, uniquement dans le but d'arriver au rajeunissement de la forêt.

Puisque c'est l'eau qui est un obstacle au rajeunissement naturel, assainissez préalablement le terrain au moyen de canaux ou de fossés, me direz-vous. — Très bien, mais ces grands bois clairierés qui souffrent du vent à chaque tempête souffriront bien plus encore si nous sommes obligés de couper une partie des racines pour le creusage des fossés d'assainissement, et l'épicéa a, dans ces boisés, des racines si superficielles, si étalées et si longues que nous ne pourrions certainement pas faire autrement. Nous diminuerions par conséquent la force de résistance de ces grands arbres et les exposerions d'une manière certaine aux dégâts des ouragans. Le remède serait pire que le mal et nous renonçons à endosser une telle responsabilité.

* * *

Nous rencontrons parfois sur les pâturages de la montagne, à mi-côte, en terrain sec et dépourvu de toute couverture, des petits massifs d'épicéa pur, d'âge à peu près uniforme, provenant de semis naturel sur un sol qui était autrefois brouté par le bétail. Ces bois sont donc voués de bonne heure à la pourriture rouge et au dépérissement.

Le rajeunissement de ces forêts s'impose donc généralement avant que les arbres aient atteint de fortes dimensions : si vieux qu'ils deviennent ils n'acquerront, du reste, jamais un grand volume et ils végèteront misérablement, ne donnant aucun ensemencement naturel si clairs que soient les massifs et si propre que soit le terrain.

Il n'est cependant pas de bonne administration de laisser ces bois pourrir sur pied sans aucun profit pour personne jusqu'au moment où un violent coup de vent brisera les tiges gâtées et anéantira la forêt dont le matériel n'aura plus ou peu de valeur. — Ici encore, la coupe rase par bandes étroites faite d'une manière prudente est une mesure conservatrice de la forêt : elle constitue le seul mode d'exploitation applicable.

* * *

Il nous serait aisé de multiplier les exemples où, malgré tout l'amour que l'on a pour les coupes successives, on est forcément obligé d'avoir recours à la coupe rase par bandes étroites. Nombreux sont les cas où l'on a essayé de pratiquer autrefois des coupes successives en vue du rajeunissement, opérations qui n'ont pas donné le résultat espéré et où, enfin, on a dû, en dernier ressort, employer le système d'exploitation par bandes étroites avec reboisement artificiel.

Les coupes rases sont certainement un mal, mais, dans bien des circonstances c'est un mal nécessaire pour rajeunir une forêt. On est malheureusement trop souvent obligé d'y avoir recours, mais quand la nécessité l'impose, force est d'en faire usage.

Les grands défauts du système, décrits par M. Fankhauser, témoignent d'un esprit d'observation auquel rien n'échappe : la *faiblesse constitutionnelle* des peuplements, dont il parle, est à coup sûr le plus grand danger que présente le système. On peut en atténuer un peu l'importance par le mélange approprié des essences, mais ce danger subsistera néanmoins et il peut avoir pour l'avenir des boisés les plus funestes conséquences.

La prospérité séduisante des plantations ne dure pas longtemps : c'est très vrai : nous le savons par expérience et l'aspect qu'offre au bout de 40 à 50 ans un peuplement provenant de plantation, surtout si c'est de l'épicéa pur, n'est point flatteur. Il peut en outre réservier au forestier de cruelles surprises et de dures déceptions.

Loin de nous, par conséquent, l'idée de recommander la coupe rase et le rajeunissement artificiel : rajeunissons nos forêts au moyen des exploitations successives conduites prudemment et n'ayons recours aux coupes rases qu'en cas d'absolue nécessité. Mais, malgré l'idée bien arrêtée de proscrire la coupe à blanc étoc, nous

sommes et serons toujours obligés d'en faire usage et cela dans des cas *malheureusement trop nombreux*. C'est ce que nous tenons à constater ici.

Très belle la théorie, lorsqu'on peut la mettre en pratique d'une manière fructueuse; mais, en sylviculture surtout, on est si souvent obligé de s'en écarter qu'on est tenté parfois de se demander si l'exception est devenue la règle.



L'Industrie du sucre d'érable en Amérique.

Extrait d'un article de M. le prof. Dr *J. Gifford*.

(Avec illustration.)

Cette industrie a pris un grand développement dans l'Amérique du Nord, et elle mérite d'être mieux connue en Europe. D'après les relevés statistiques de M. *W. F. Fox*, inspecteur des forêts de l'Etat de New-York, on produit aux Etats-Unis annuellement 22,500,000 kg de sucre d'érable. Ce chiffre représente les 17% de la consommation totale. L'Etat de Vermont à lui seul produisait en 1889 6,350,000 kg de ce sucre et 824,000 litres de sirop, au prix moyen de 85 cts. le kilogramme et de 1 fr. le litre.

Les espèces d'érable qui fournissent le sucre, sont l'érable à sucre (*acer saccharinum*) et l'érable rouge (*acer rubrum*), qui rivalisent ensemble pour la qualité de leur produit. Ces érables sont cultivés dans des vergers, ou forment des groupes isolés dans les pâturages à proximité de la ferme. Souvent les bosquets d'érables représentent les derniers restes de la forêt vierge, extirpée par les colons. Ils n'en ont conservé que ces arbres utiles.

Les régions montagneuses du Nord-Est sont la station préférée de l'érable à sucre; il recherche les pentes exposées au midi et les sols fertiles et profonds.

Ces conditions favorables étant données on peut entailler l'arbre dès l'âge de 15 ans. A cet effet on perce au bas du tronc, côté sud, un trou de 5 cm de profondeur sur 12 à 15 mm de diamètre, et l'on y introduit délicatement un tuyau métallique qui conduit le suc dans un récipient fermé. Le suc de l'érable commence à couler dès les premiers jours printaniers et il ne tarit qu'à la fin d'avril. Un arbre peut en produire de 50 à 150 litres par année pendant toute son existence. Chaque litre donne 240 à 720 gr de sucre.

Le suc une fois récolté est traité dans de grandes chaudières où on l'évapore. Lorsqu'il a atteint la densité voulue, on le filtre à